

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'An Deux Mille vingt et un.  
Le 04 novembre à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à Maîche, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 21/10/21

Date d'affichage : 21/10/21

Nombre de voix :

- en exercice : 385

- présentes : 186

- exprimées par pouvoir : 115

Total : 301

**Objet : 2021-0015 : Ligne de trésorerie 2022**

Plusieurs banques ont été sollicitées pour le renouvellement de la ligne de trésorerie :

	BANQUE POPULAIRE	CREDIT MUTUEL	CAISSE D'EPARGNE ligne interactive
Montant	350 000 €	Après examen de notre demande, le crédit mutuel n'est pas en mesure de donner une suite favorable à notre sollicitation car ils n'ont pas de budget antérieur pour le PNR, qui est une nouvelle structure.	250 000 €
Durée	12 mois		12 mois
Marge	0.46%		0.69%
Taux (marge + Euribor 3 mois) *	0.46%		0.69%
Appel de fonds	minimum 15 000 €		pas de minimum
Remboursements	au gré de la collectivité		au gré de la collectivité
Frais de dossier	néant		néant
Commission d'engagement	0.140 % du montant autorisé (mini 100 €) soit 490 € pour un montant de 350 000 €		0.10% du montant autorisé soit 250 € pour un montant de 250 000 euros
Coût par trimestre pour une utilisation en totalité sur 12 mois	402.50 €		
Commission de non utilisation	néant		0.05 % de la différence entre le montant de la LTI

\*variable selon Euribor 3 mois (-0.552 % au 12/10/21)

**Le comité décide de retenir l'offre de la Banque populaire.**

**Approbation à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme, le Président  
Denis LEROUX

